



Refus d'accès service gratuit de la médiathèque

Par shakti

bonjour,

l'agent de la médiathèque de ma commune m'a refusé l'accès gratuit à internet. Elle me demande de payer l'abonnement "livres" qui n'a rien à voir avec la prestation gratuite.

toutes les bibliothèques de France ont un accès gratuit à internet ; certaines demandent la pièce d'identité..

A mon arrivée dans cette commune il y a un an et demi j'ai eu accès à la gratuité du poste hors aujourd'hui elle me le refuse. Je connais donc cette personne puisque j'ai fréquenté la médiathèque pendant plusieurs mois et elle ne m'apprécie pas. C'est le genre de commune à copinage. Si vous êtes copain avec le maire et les agents de la commune on vous ouvre les portes sinon vous restez dehors. Je suis victime d'un délit de sale gueule. J'ai saisi la répression pour vouloir me facturer un service gratuit mais elle ne peut intervenir à cause de la structure privée à laquelle la médiathèque appartient. Puis-je déposer plainte pour délit de sale gueule ?

Merci très cordialement shakti